

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM MOUILLER Catherine, LAURENT Régis, GENOUX Maud, GIRARD Pierre-Alexandre, MAZZARIOL Christiane, COPPÉRE Jean-Michel, ROSSILLE Christiane, COMTE Eric, BURNOT Franck, GUARNERI Frédéric, MARTINEZ Jean-Sébastien, THIVEND Gaëlle, STECKEN Lorie, CHANTELOT Emilie, SYBELIN Gaëlle, CHAMBONNIÈRE Pierre.

Absents excusés : Mme RUSSIAS Catherine, pouvoir à Mme MAZZARIOL, FAYET Anthony, pouvoir à M. MARTINEZ

Date de la convocation : 15 avril 2026

Secrétaire élu pour la séance : M. BURNOT Franck

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260421-D202622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

N° 2026- 22 OBJET : Désignation des conseillers municipaux délégués au SIEL TE Loire

M. le Maire explique qu'en vertu des articles L. 5211 et L. 52-8 du CGCT, le conseil municipal doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant, chargés de représenter la commune au sein du syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL TE).

Ces délégués sont élus par le conseil municipal parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur MARTINEZ Jean-Sébastien et Mme MOUILLER Catherine ont proposé leurs candidatures pour être respectivement délégué titulaire et déléguée suppléante au SIEL TE Loire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Décide de ne pas recourir au scrutin secret ;
- ✓ Désigne M. MARTINEZ Jean-Sébastien délégué titulaire et Mme MOUILLER Catherine déléguée suppléante au sein du SIEL TE Loire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 22 avril 2026

Le Maire, Eric MARTIN

Franck BURNOT, secrétaire de séance,

